

ÉTUDE DE FAISABILITÉ
D'UN
CENTRE RÉGIONAL DE CULTURE
SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE
(CCSTI)
EN LANGUEDOC-ROUSSILLON



Étude mandatée par la Préfecture de Région via la Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie.

Réalisation : Mylène GHIGLIONE

Fin de l'étude : mai 2006

SOMMAIRE

PREAMBULE :

Les enjeux de la diffusion de la Culture Scientifique

La mission d'étude de faisabilité d'un CCSTI régional en Languedoc-Roussillon

PARTIE 1 : LE CONTEXTE REGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE	p5
A- IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LA DIFFUSION DE LA C.S	...p6
1- Classement des acteurs	p6
2- Identification des acteurs et de relais locaux	p7
2.1- Objectifs et protocole de classement	p7
2.2- Récapitulatif des acteurs identifiés	p7
2.3- Analyse du paysage régional	p10
3- Le secteur industriel.....	p12
3.1- L'intérêt mutuel	p13
3.2- Limites à tenir compte	p13
B- CONSULTATION DES ACTEURS	p15
1- Principales difficultés rencontrées par les acteurs	p15
2- Interrogations face à l'émergence d'un CCSTI régional.....	p16
3- Attentes des acteurs concernant une structure CCSTI régional	p16
4- Intérêt d'un CCSTI régional dans le contexte local	p17
5- Étude des modalités de participation et engagements réciproques.....	p19
PARTIE 2 : ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CCSTI REGIONAL	p20
A- ÉTUDE DES STRUCTURES JURIDIQUES	p21
1- Les CCSTI en France	p21
1.1 - Les différents statuts adoptés par les CCSTI	
1.2 - Les difficultés rencontrées	
1.3 - L'évolution récente observée	
2 - Étude des différentes structures juridiques envisageables.....	p22
2.1 - Les critères à évaluer dans les divers schémas	p22
2.2 - L'association régie par la loi 1901	p22
2.3 - Groupement d'intérêt public GIP	p23
2.4 - L'établissement public de coopération culturelle EPCC	p24
2.5 - Choix de statuts d'un CCSTI LR	p26
B-ÉTUDE DE MODES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION	p27
1- Critères de réussite.....	p27
1.1- Adéquation au label et à la charte des CCSTI	p27
1.2- Recommandations	p28
2- Les missions du CCSTI LR	p28
3- Création d'une structure de préfiguration.....	p29
4- Proposition de statuts.....	p30
5- Définition des modes d'actions.....	p30
6- Définition d'un programme d'action type	p30

7- Constitution et animation du réseau régional des acteurs.....	p31
7.1 Structuration du réseau	p31
7.2 Animation du réseau	p32
7.3 Charte du réseau.....	p32
8- Plate-forme collaborative	p32
8.1- Les différents niveaux constitutifs du réseau CCSTI	p33
8.2- Fonctionnalités intégrées à la plate-forme.....	p33
8.3- Etapes de mise en place	p34
9- Propositions et étude de faisabilité d'autres axes d'actions	p35
9.1- Camion des sciences	p35
9.1.1- Principe et objectifs	p35
9.1.2- Public ciblé	p35
9.1.3- Niveaux de réalisation	p36
9.2- Conception d'outils de diffusion de la C.S.....	p37
Atelier interactif et exposition « La diversité humaine »	
9.2.1- Critères de choix de la thématique	p37
9.2.2- Objectifs généraux et publics ciblés	p37
9.2.3- Domaines scientifiques et disciplines scolaires concernées	p38
9.2.4- Contenu scientifique et fonctionnement	p38
9.3- Tourisme scientifique technique et industriel en Languedoc-Roussillon....	p39
9.3.1- Constat et objectifs	p39
9.3.2- Guide du Tourisme scientifique technique et industriel.....	p39
9.3.3- Descriptif du guide	p40
 C- ÉTUDE CHIFFREE	 p41
1-Étude comparative avec d'autres CCSTI.....	p41
1.1- Caractéristiques des régions	p41
1.2- Budgets et personnels	p42
1.3- Fréquentation des actions	p43
2-Proposition de mode de fonctionnement et d'organisation	p44
2.1-Taille et organisation de la structure.....	p44
2.2- Programme d'action	p45
2.3- Etude budgétaire	p45
2.3.1- Budget de fonctionnement	p46
2.3.2- Camion des Sciences	p46
2.3.3- Guide du « Tourisme scientifique, technique et industriel ».....	p47
2.3.4- Conception d'outils de diffusion de la C.S.	p47
Atelier et exposition « La diversité humaine »	

ANNEXES

Proposition de statuts de l'AP-CCSTI-LR

Charte Nationale des C.C.S.T.I.

PREAMBULE :

LES ENJEUX DE LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Le constat est fait depuis de nombreuses années que le bon fonctionnement de la démocratie dans une société en évolution rapide nécessite une opinion publique informée n'oscillant pas entre deux positions excessives : sacralisation de la recherche scientifique ou défiance systématique à son encontre. En effet, la culture scientifique intervient à la fois dans la régulation des conduites personnelles et dans la participation aux décisions collectives.

Or la formation et l'activité des scientifiques sont souvent si éloignées de celle de la « base » que cette hétérogénéité crée des disparités de modes de pensée qui nuisent à la bonne participation des citoyens aux discussions et aux prises de décisions.

En parallèle, on observe depuis plusieurs années une désaffection alarmante des filières de formation des sciences dites « exactes ».

Les enjeux de la diffusion de la culture scientifique se situent donc à plusieurs niveaux :

- participer à la ré-appropriation de la science par le citoyen (rendre les savoirs scientifiques, techniques et industrielles accessibles à tous)
- réhabiliter la science comme composante essentielle de la société (inciter à la vocation scientifique)
- établir une perméabilité entre la société et la recherche (renforcer le dialogue).

LA MISSION D'ETUDE DE FAISABILITE D'UN CCSTI REGIONAL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette étude a été mandatée en juin 2005 par la **Préfecture de région** via la **Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie** (DRRT), et a été réalisée avec l'appui logistique de **Agropolis international**.

Elle fait suite à une précédente étude menée en 2001 et 2002 à la demande du Rectorat de Montpellier en concertation avec la Délégation Régionale CNRS Languedoc-Roussillon (réalisée par l'Association pour l'étude de la culture scientifique en Languedoc-Roussillon), ainsi qu'à un groupe de travail créé en 2003 et 2004 et composé d'acteurs de la culture scientifique et d'institutions.

Cette étude comporte deux étapes principales :

- La **consultation des principaux acteurs régionaux** impliqués dans la culture scientifique pour identifier les difficultés rencontrées en matière de diffusion de la culture scientifique, leurs attentes et les articulations possibles avec l'émergence d'un CCSTI régional.
- Sur la base de ce diagnostic, l'étude porte sur la **faisabilité d'un CCSTI régional pluridisciplinaire**, la valeur ajoutée potentielle et la mise en place fonctionnelle d'une telle structure.

PARTIE 1 :

LE CONTEXTE REGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

PARTIE 1 : LE CONTEXTE REGIONAL DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Le Languedoc-Roussillon se caractérise comme étant une région très étendue et disparate en terme d'accès à la culture scientifique.

Cette constatation apparaît très nettement dans le recensement des acteurs en fonction des départements.

A- IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUES DANS LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

1- CLASSEMENT DES ACTEURS

Les acteurs impliqués dans la diffusion de la culture scientifique peuvent être regroupés selon le graphique suivant :



- Les organismes appelés ici « sources de sciences » constituent le socle indispensable à toute action de culture scientifique, en tant que créateurs et détenteurs de savoirs.
- Les organismes dits « diffuseurs de la culture scientifique » représentent les organismes ayant leur activité principale en médiation scientifique. Ils touchent un ou des publics ciblés, et ils ont la maîtrise des outils de diffusion de la C.S.
- Les services de l'Etat et les collectivités sont présentes dans le paysage à la fois par leurs actions directes en C.S. et par leur soutien financier aux acteurs.
- L'Education Nationale est mise à part en tant qu'acteur et partenaire privilégié auprès des jeunes.

- Les industriels ont été identifiés séparément, afin de renforcer les actions dans les domaines techniques et industriels, voir chapitre « le secteur industriel ».

Lorsqu'une structure possède plusieurs secteurs d'activités, elle a été classée dans le groupe correspondant à son activité dominante.

2- IDENTIFICATION DES ACTEURS ET DE RELAIS LOCAUX

2.1-OBJECTIFS ET PROTOCOLE DE CLASSEMENT

Cette étape de l'étude a pour objectifs de donner une **meilleure lisibilité au paysage régional des acteurs de la C.S.** en Languedoc-Roussillon et d'identifier des **relais locaux potentiels** pour le montage d'opérations.

Elle a consisté à identifier les structures ayant participé ou participant de manière significative à des actions de diffusion de la C.S. en région.

Compte-tenu du nombre important de structures oeuvrant sur le territoire régional à des échelles très locales, cette liste n'est pas exhaustive.

La classification adoptée pour caractériser le paysage des acteurs de la culture scientifique en région, est basée sur deux critères :

- par **type d'activité de la structure** (selon graphique du chapitre précédent)
- par **département**

Pour la mise en place de relais locaux dans le cadre d'une action, il conviendra de cibler les structures potentiellement partenaires en fonction du type, du domaine scientifique et du territoire spécifique à l'opération.

Concernant le classement :

Les organismes de recherche nationaux ont été comptabilisés sur le site de leur délégation régionale. Les pôles de compétitivité ont été indiqués dans le département accueillant le porteur de projet régional. Excepté quelques cas, les structures appartenant à un organisme sont identifiées par leur structure de rattachement. N'ont pas été comptabilisées ici les collectivités territoriales, les services de l'État et les établissements scolaires.

2.2-RECAPITULATIF DES ACTEURS IDENTIFIES

Au total **138 structures participant ou ayant participé de manière significative à des actions de diffusion de la C.S.** ont été identifiées sur le territoire régional.

AUDE	GARD	LOZÈRE	PYRÉNÉES ORIENTALES
SOURCES DE SCIENCES	SOURCES DE SCIENCES	DIFFUSEURS DE LA C.S.	SOURCES DE SCIENCES
INRA / Cité de la vigne et du vin	CEA VALRHO / Visiatome	ALEPE	Centre Européen de Recherche Préhistorique - CCSTI
Université de Perpignan à Narbonne	Centre universitaire de formation et de recherche de Nîmes	Céven'Nature	Laboratoire Arago (CNRS ; UPMC)
DIFFUSEURS DE LA C.S.	CHU de Nîmes	Ecomusée du Mont Lozère	Université de Perpignan Via Domitia
Association Nez au Vent	Ecole des mines d'Alès/Musée de la minéralogie / EERIE	Musée Ignon-Fabre	DIFFUSEURS DE LA C.S.
Association Nature et Progrès Aude	Universités de Montpellier à Nîmes	Musée de la Métallurgie Association de la Terre à l'acier	Casa Pairal - Musée catalan des Arts et Traditions populaires
GEE Aude	DIFFUSEURS DE LA C.S.	Parc National des Cévennes	Château Musée de Belesta
Espace culturel Georges Duret - Association I-Déa	Académie des sciences de Nîmes	REEL 48	Confédération des réserves catalanes
Ligue protectrice pour les oiseaux	Association maison des sciences d'Alès	Salle d'exposition des fouilles archéologiques de Javols	Conférences Perspectives
Musée archéologique de Narbonne	Ecole de l'ADN	AUTRES PARTENAIRES	EDEN 66
Musée des Beaux-Arts de Carcassonne	Musée Haribo	Bibliothèque Lamartine de Mende	Exposition du four solaire d'Odeillo (restructuration en cours)
Musée des Corbières	Musée Archéologique de Nîmes	CEP de Florac	Groupement ornithologique du Roussillon
Musée des Dinosaures d'Esperaza	Musée d'Histoire Naturelle / Planétarium de Nîmes	Syndicat mixte des eaux minérales de Quézac-Ispagnac	Musée d'Archéologie de Céret
Observatoire de Narbonne Association Narbonnaise d'Astronomie Populaire	Musée du Vieux Nîmes		Musée de l'Aviation du Mas Palegry
INDUSTRIELS	Musée Municipal de Uzès		Musée de Tautavel
Energie du Midi	Parc d'astronomie du soleil et du cosmos		Musée géologique de Vernet les Bains
AUTRES PARTENAIRES	RENE 30		Muséum d'Histoire Naturelle de Perpignan
Réserve africaine de Sigean	Seaquarium		OPIE-LR
	Site du Pont du Gard		Planète sciences – les p'tits débrouillards
	INDUSTRIELS		Réserve naturelle marine Cerbère Banyuls
	Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes		Sciences 66
	Nestlé Waters		INDUSTRIELS
	Pôle de compétitivité Mécanique		Pôle de compétitivité Derbi
	Seminis		AUTRES PARTENAIRES
	Syngenta		Aquarium de Canet
	Pôle de compétitivité Trimatec		Mairie du Soler
	AUTRES PARTENAIRES		
	Météo France Observatoire du Mont Aigoual		

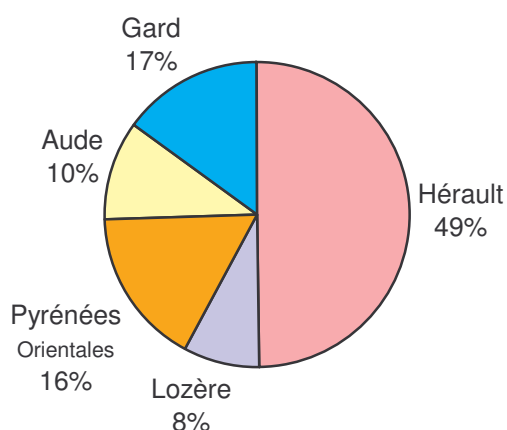
HÉRAULT			
SOURCES DE SCIENCES	DIFFUSEURS DE LA C.S.	INDUSTRIELS	AUTRES PARTENAIRES
AGRO Montpellier	Académie des sciences et lettres de Montpellier	Cie IBM France	Observatoire Météo-France
AGROPOLIS international	ADENA-Reserve du Bagnas	EDF GDF Services	EID Méditerranée
BRGM	Agropolis Muséum	pôle de compétitivité Gestion des risques et vulnérabilité des territoires	
CEMAGREF	A.P.I.E.U.	pôle de compétitivité ORPHEME	
Centre administratif André Bénech	A.R.D.A.M.	pôle de compétitivité	
CHU CHR	Aquarium Cap d'Adge /Association Galatée	QU@LI-MÉDiterranée	
CIRAD		SANOFI	
CIHEAM/IAM.M	APOGEE	La compagnie du Vent	
CINES	Arbre		
CNEARC	Contact		
CNRS	Le Passe Muraille		
CODIGE	Les Galapians		
CODOR	Gefosat		
ENCCRF	VERSeau Developpement		
ENGREF	Centre de documentation Tiers Monde		
ENSCM	Fondation Sciences Citoyennes /Geysier		
ENSIA-SIARC	COOPERE 34		
Centre Régional de Lutte Contre le Cancer Val d'Aurelle / Epidaure	Fédération Oeuvres Laïques Lozère		
IFREMER	Géospace observatoire Hérault		
INRA	GRAINE LR		
INSERM	Les Ecologistes de l'Euzière		
IRD	Maison Départementale de l'Environnement		
Groupe Sup de Co Montpellier	Maison du Fleuve Hérault		
Pole Universitaire Européen /projet MuséUM	MJC de Castelnau le Lez		
Polytech' Montpellier	Musée de Lodève		
Université Montpellier I / musée d'Anatomie, musée Atger; musée de la Pharmacie, jardin des plantes	Musée des Dinosaures de Mèze		
Université Montpellier II /institut de botanique	Musée d'Histoire Naturelle de Béziers		
Université Montpellier III / musée des moulages	Musée Archéologique Henri Prades		
	Planétarium Galilée de Montpellier		
	Planète sciences – les p'tits débrouillards		
	Réseau école et nature		
	Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault		
	Tela Botanica		

2.3-ANALYSE DU PAYSAGE REGIONAL

Compte-tenu du protocole adopté, ces classements ne tiennent pas compte de la taille des structures : quelque soit sa taille, un organisme est comptabilisé comme un acteur.

Or, le **poids de la communauté scientifique** en région est important : les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche représente un effectif permanent de **11.000 personnes** et un budget consolidé de 1,15 milliards €. En conséquence, les tendances observées ci-dessous sont à pondérer par la taille des structures.

répartition du nombre d'acteurs par département

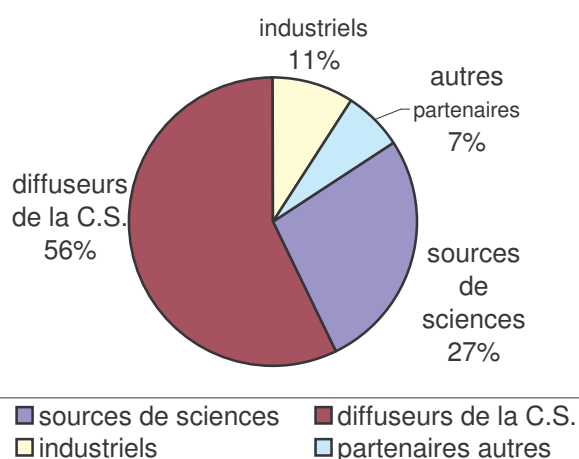


La répartition des acteurs n'est pas homogène. Le département de l'Hérault concentre la moitié des acteurs de la C.S. de la région. La Lozère est le département le plus pauvre en acteurs.

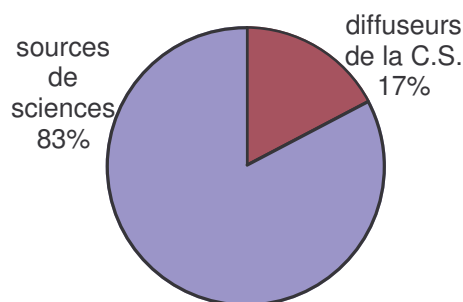
Ces tendances sont grandement accentuées lorsqu'on prend en considération la taille des structures.

Des acteurs de la C.S. sont présents sur l'ensemble du territoire. Il est donc possible d'envisager d'établir des relais locaux pour des actions spécifiques.

répartition du nombre d'acteurs par type d'activité dominante



proportion des acteurs type "diffuseurs" et "sources" pondérée par la taille

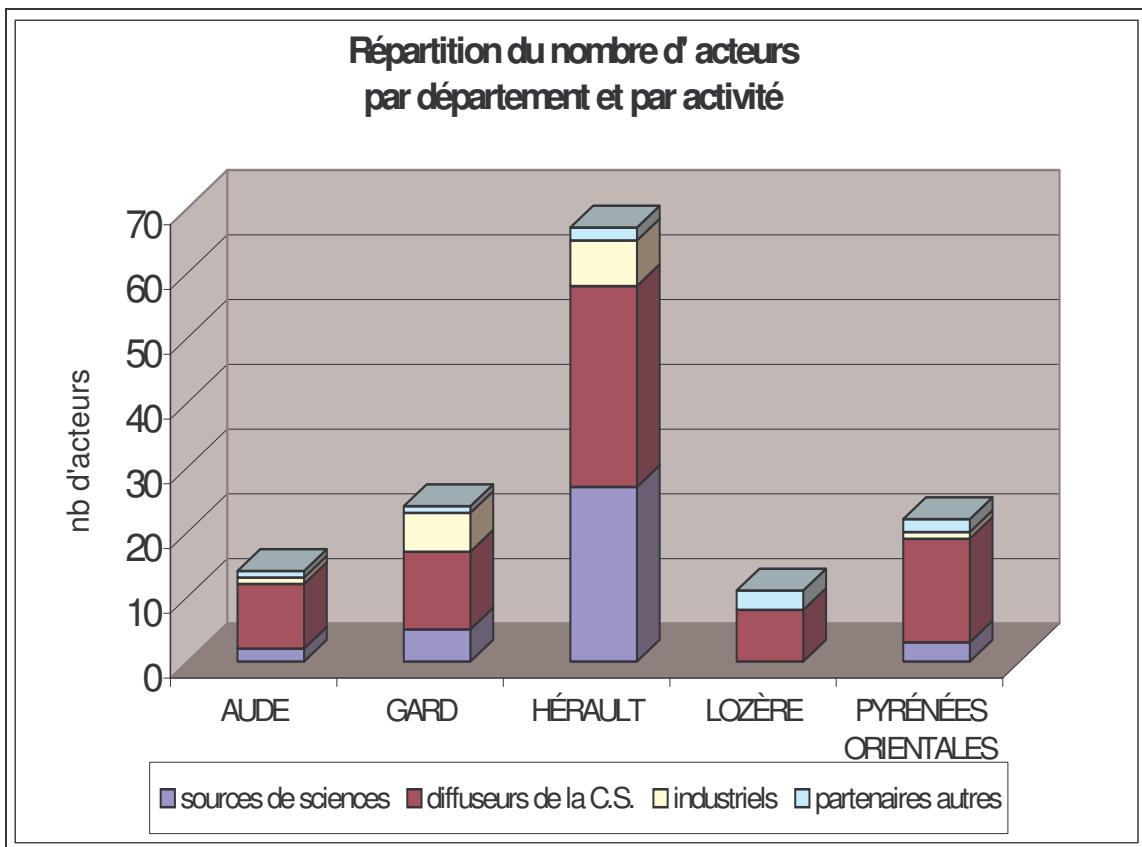


Sources de sciences: 11000 permanents
Diffuseurs: estimation 2310 personnes actives (30 par structure)

Premier graphe : il donne la répartition quantitative du nombre d'acteurs par type d'activité. **Les structures « diffuseurs de la C.S. » sont très présentes en région** et sont 2 fois plus nombreuses que les organismes « sources de sciences ».

Les industriels acteurs en C.S. sont présents de manière significative.

Deuxième graphe : En prenant en compte la taille des structures, il apparaît alors clairement le **poids important de la communauté scientifique** dans le paysage régional.



75% des organismes dits « sources de sciences » sont concentrés dans le département de l'Hérault.

Toutefois excepté la Lozère, tous les départements possèdent au moins 2 structures sources de sciences.

Les diffuseurs de sciences sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les industriels acteurs en C.S. sont présents principalement dans l'Hérault et le Gard.

Tableau de valeurs des acteurs par département et par type d'activité dominante :

départements	sources de sciences	diffuseurs de la C.S.	industriels	partenaires autres	total (nb)	(%)
Aude	2	10	1	1	14	10%
Gard	5	12	6	1	24	17%
Hérault	27	31	7	2	67	50%
Lozère	0	8	0	3	11	8%
Pyrénées Orientales	3	16	1	2	22	16%
Total (nb)	37	77	15	9		
(%)	27%	56%	11%	7%		

Ces données illustrent clairement à la fois :

- **le potentiel réel de la région en matière de diffusion de la culture scientifique**, avec la présence sur son territoire de nombreuses structures « sources de sciences » et « diffuseurs de la culture scientifique »
- **la très grande disparité** de la répartition des structures sur le territoire régional et en conséquence la disparité d'accès à la culture scientifique selon la localité géographique.
- l'intérêt de **mettre en réseau les structures à l'échelle de la région** afin de donner une synergie à l'ensemble et de contrer cette disparité.

Le public touché par les acteurs :

Il n'a pu être quantifié l'impact de l'activité de ces structures auprès des différents publics, car la grande majorité des structures ne comptabilisent pas le nombre de personnes touchées par leurs actions.

Les domaines scientifiques concernés :

La région est richement dotée avec des structures sources de sciences couvrant les principaux domaines scientifiques.

Les actions de diffusion de la culture scientifique identifiées ne reflètent pas cette diversité, avec une dominance des secteurs suivants :

-Sciences de la Vie et de la Terre, dont l'environnement et l'écologie : thématiques principales de près de 40% des acteurs spécialisés dans la diffusion de la culture scientifique.

-Sciences de l'Univers, notamment la physique et la chimie, accentuée par la manifestation « l'Année de la Physique ».

Il reste des domaines scientifiques entiers qui **ne sont pas couverts actuellement en culture scientifique par les acteurs** alors que les ressources correspondantes existent en région.

Notons notamment qu'excepté la géographie, l'archéologie et la préhistoire, les sciences humaines et sociales sont peu représentées.

3- LE SECTEUR INDUSTRIEL

On peut constater que le « I » de CCSTI, se référant à l'activité industrielle, est souvent très peu développé voir inexistant, car difficile à mettre en œuvre.

Comment impliquer les acteurs industriels dans notre région ?

Les pôles de compétitivité sont à considérer comme des acteurs de premier ordre, car ils permettent d'une part d'identifier certains domaines d'activité forts de notre région, d'autre part de toucher les industriels. Ils constituent un affichage fort de la politique du gouvernement.

Ces pôles de compétitivité peuvent donc constituer un **interlocuteur structuré** et donc une porte d'entrée intéressante et fonctionnelle vers le monde industriel.

À l'instar du CCSTI, ces pôles constituent des outils de dynamisation pour l'émergence de projets. Ils auront un rôle de labellisation d'excellence et de facilitateur pour l'obtention de financeurs, mais ne constituent en aucun cas un bailleur de fond (outil incitatif seulement).

Les pôles en région :

Six pôles sont actuellement en cours d'émergence associés à la région Languedoc-Roussillon :

- Derbi
- Gestion des risques et vulnérabilité des territoires
- Orphème
- Mécanique
- QU@LI-MEDiterranée
- Trimatec

3.1- L'INTERET MUTUEL

Que ce soit du côté du CCSTI ou du côté des Pôles, l'intérêt mutuel d'une collaboration se situe principalement au niveau de **l'accès aux différents réseaux** :

- au réseau industriel pour le CCSTI
- au réseau des acteurs de la culture scientifique pour les Pôles

La similitude des missions des pôles et du CCSTI (facilitateur, outil de dynamisation pour l'émergence de projets communs...) amène à espérer une collaboration fructueuse en terme d'échange et de montage de projets.

L'intérêt se situe par ailleurs au niveau du « **Faire savoir** », c'est à dire au niveau de la communication. Il faut cependant garder en mémoire que les pôles disposeront certainement de moyens financiers et donc de communication bien plus importants que le CCSTI.

3.2- LIMITES A TENIR COMPTE

A/ Nous sommes actuellement aux balbutiements de ces structures. L'arrêté ministériel concernant ces structures date seulement du 14 octobre 2005. Au moment d'écrire ce rapport, leurs outils de gouvernance ne sont pas encore complètement structurés et leur gouvernance n'a pour la plupart pas encore été mise en place. Compte-tenu de la nouveauté de ces structures, il convient de reprendre contact ultérieurement avec les différents pôles pour définir les modalités exactes de la collaboration.

B/ Les Pôles de compétitivité concernent :

- des **zones géographiques d'action limitées** au niveau de l'implantation, définies par l'Etat
- des **secteurs d'activité spécifiques**, ayant obligatoirement une activité de Recherche et de Développement (R&D)

Les Pôles de compétitivité ne sont donc pas intégrateurs de ce qui se fait en région, leur représentativité des acteurs industriels de la région est limitée, à savoir qu'ils concernent des domaines d'action précis et des zones géographiques délimitées.

Le champ industriel de la région n'est pas couvert de façon exhaustive. Certains domaines présents en Languedoc-Roussillon ne font partie d'aucun pôle de compétitivité à ce jour.

Donc, il apparaît important dans le futur, en parallèle aux démarches à engager auprès des pôles de compétitivité, d'intégrer au réseau certains secteurs industriels dominants dans notre région mais non représentés dans ces Pôles. Il est dans ce cadre intéressant de contacter les **regroupements professionnels** qui constitueraient des interlocuteurs de qualité.

B- CONSULTATION DES ACTEURS

Sont ici présentés de manière synthétique les résultats de la consultation des principaux acteurs régionaux en culture scientifique contactés lors de l'étude.

1- PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES ACTEURS

➤ **Création d'outils de diffusion de la C.S.**

Certains organismes « Sources de sciences » ont indiqué avoir un manque de compétence en médiation scientifique : difficulté à concevoir des outils pédagogiques adaptés à des publics cibles et attractifs, tout en respectant la qualité du message scientifique qu'ils souhaitent transmettre.

➤ **Moyens financiers**

Difficultés de mobilisation des fonds pour assurer le fonctionnement de la structure et la réalisation de leurs actions.

Près de 50% des structures consultées indiquent fonctionner avec un budget en deçà de leurs besoins et 30% d'entre elles ont procédé à des réductions d'effectifs et d'activités depuis septembre 2004.

➤ **Rayonnement des actions**

La majorité des acteurs ont identifié une difficulté à donner un rayonnement régional à leurs actions.

Certains organismes indiquent par ailleurs rencontrer des difficultés à identifier des ressources extérieures de qualité et exploitables et constatent un manque de ressources sur certaines thématiques.

➤ **Reconnaissance**

Ce point concerne plus particulièrement les structures de type associatif et muséal. 40% d'entre elles indiquent avoir des difficultés de reconnaissance :

-concernant la qualité de leur actions (contenu scientifique et impact de l'action). Certaines souhaiteraient une reconnaissance plus institutionnalisée, par exemple par un label de qualité.

-auprès des institutions, qui se traduisent notamment par un manque de dialogue/concertation avec elles et par les difficultés de mobilisations de fonds.

➤ **Relations entre acteurs**

La majorité des acteurs ont indiqué un manque de concertation entre les acteurs. Ils ont noté le manque de projets communs intégrant notamment plusieurs organismes appartenant à des groupes différents : projets élaborés conjointement par des organismes « sources de sciences » et « diffuseurs de C.S. » alors que leurs compétences sont complémentaires. Ils ont dans ce cadre indiqué un manque d'échanges de savoirs entre ces 2 groupes.

➤ **Valorisation des outils et des actions**

Certains acteurs ont constaté que les étapes de valorisation de leurs outils et de leurs actions (itinérance des outils existants, communication vers des publics cibles) se situaient hors de leur champ de compétence.

Cette difficulté a été indiquée par 60% des structures type « sources de sciences ».

Cette étape ne constitue pas une difficulté pour les organismes « diffuseurs de la C.S. ».

➤ **Validation scientifique**

20% du groupe des « diffuseurs de la C.S. » rencontrent des difficultés concernant le contenu scientifique de leurs actions, et souhaiteraient avoir un appui plus important de la communauté scientifique.

2- INTERROGATIONS FACE A L'EMERGENCE D'UN CCSTI REGIONAL

L'émergence d'une nouvelle structure de type CCSTI dans le paysage régional fait s'élever un certain nombre d'interrogations :

➤ **Interrogation sur la valeur ajoutée et lassitude face au non-aboutissement de projets précédents**

Nécessité de mettre en adéquation les missions du CCSTI pour répondre aux attentes et difficultés des acteurs, et pour parer aux manques de la région.

Si le projet de création d'un CCSTI régional est retenu, il est important de prévoir une mise en fonctionnement rapide de la structure.

➤ **CCSTI comme concurrent**

Au niveau financier :

L'émergence d'une nouvelle structure fait craindre une diminution des financements qui leur sont alloués, si l'enveloppe financière régionale globale de la C.S. reste constante.

D'où l'importance d'intégrer le financement du fonctionnement du CCSTI-LR sur une ligne spécifique (notamment dans le cadre du prochain CPER 2007-2013).

On observe d'une manière générale que les CCSTI contribuent à une mobilisation de fonds plus importante d'avant leur création en donnant une meilleure lisibilité du paysage des acteurs régionaux et en participant à l'émergence de projets communs.

Au niveau de la programmation :

Le CCSTI doit se positionner comme facilitateur et en complément de l'existant

➤ **Difficultés de reconnaissance et de communication**

Certains structures diffuseurs de sciences, principalement de celles de statuts associatifs ou de petites tailles, craignent de participer à un réseau d'envergure régional du fait d'un manque mutuel de reconnaissance qu'elles ont pu constater dans leurs échanges avec d'autres structures plus importantes.

Nécessité d'une animation du réseau des acteurs intégrant chaque structure quelque soit sa taille et avec une autorité reconnue en tant que tête de réseau.

3- ATTENTES DES ACTEURS CONCERNANT UNE STRUCTURE CCSTI REGIONAL

Les attentes qu'ont indiquées les acteurs lors de cette consultation sont très nombreuses. Elles peuvent être regroupées selon **quatre axes forts** à développer pour un CCSTI régional :

Structure comme tête de réseau régional

- ⇒ Harmoniser, fédérer
- ⇒ Dynamiser, aider à l'émergence de projets
- ⇒ Créer des échanges de savoirs
- ⇒ Coordonner des actions régionales (Ex Fête de la Science)

CCSTI comme facilitateur

- ⇒ Développer des actions communes
- ⇒ Renforcer l'appui de la communauté scientifique
- ⇒ Structure relais : valoriser leurs actions/outils
- ⇒ Aider la création d'opérations d'envergure régionale

CCSTI comme structure de compétence en médiation scientifique

- ⇒ Soutien à la conception d'outils de diffusion de la C.S.
- ⇒ L'alimentation du réseau régional en produits (conçus et identifiés)
- ⇒ Créer en complément de l'existant

CCSTI comme structure de reconnaissance

- ⇒ Lisibilité régionale de la CS
- ⇒ Label de qualité
- ⇒ Bannière commune

4- INTERET D'UN CCSTI REGIONAL DANS LE CONTEXTE LOCAL

Le contexte régional est particulier, le Languedoc-Roussillon est aujourd'hui la **dernière région en France** à ne pas posséder un structure de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle à vocation régionale de type CCSTI.

Or il existe un certain nombre **d'insuffisances et de limites actuelles observables dans la diffusion de la CSTI en Languedoc-Roussillon**, dont les principales retenues par la présente étude sont indiquées ci-dessous :

Un nombre important de citoyens n'ont pas accès à la culture scientifique.

Il y a deux raisons principales à cela :

- la **région est très étendue** et hétérogène
- le **maillage du territoire** en acteurs et en action de diffusion de la CSTI est loin d'être réalisé et de couvrir l'ensemble du territoire.

Or, la mise en place d'actions d'envergure et pérennes depuis les grands centres urbains destinées au milieu rural nécessite généralement des moyens que peu d'acteurs existants peuvent développer. Par exemple, des actions itinérantes telles que les Camions des Sciences ont été développés avec succès et un impact important très positif auprès de ces publics par des CCSTI (notamment Bretagne, Midi-Pyrénées, Rhône-alpes), car nécessitant une logistique lourde (*voir chapitre 9.1*).

De même, l'identification et le développement de relais locaux dans le but d'établir un maillage du territoire pour le plus complet possible, nécessite des étapes de prospection et l'élaboration d'une cohérence dans la diffusion de la CSTI, qui rentrent dans les missions d'une structure tête de réseau animant un réseau identifié et fonctionnel.

Le paysage de ces structures, des actions menées et des ressources régionales est mal identifié et ne permet pas d'avoir une vision globale régionale de la diffusion de la CSTI en région, alors qu'il existe un nombre important d'acteurs en CSTI dans la région Languedoc-Roussillon comme le montre la présente étude.

De même, il n'y a **pas de réelle réflexion concertée engagée, ni de stratégies concertées entre les acteurs concernant la diffusion de la CSTI en région.**

Or, l'identification des ressources, le développement d'opérations communes et concertées contribuent à valoriser le patrimoine et à dynamiser le potentiel d'une région. Cette dynamique a été engagée notamment en région PACA avec le projet de mise en place d'un réseau des acteurs de la CSTI.

Enfin, on observe qu'il y a que très peu de partage des compétences notamment entre les organismes diffuseurs de sciences compétents en médiation scientifique et les organismes sources de sciences détenteurs des savoirs.

Il est donc important pour le Languedoc-Roussillon :

- de développer la concertation et le dialogue entre les acteurs
- de contribuer à donner une lisibilité au paysage des acteurs de la CSTI, tant en direction de ces acteurs, des décideurs et du grand public de la région, qu'en direction de l'extérieur à la région (notamment vers les autres structures de diffusion de la CSTI)

Enfin, comme c'est le cas pour la Fête de la Science, **il n'existe pas d'organisme ayant pour rôle la coordination régionale d'opérations communes de ce type, et ceci d'une manière pérenne.** En l'absence d'une telle structure, le comité de pilotage de la Fête de la Science en Languedoc-Roussillon est alternativement présidé par la CODIGE (grandes écoles), la CODOR (organismes de recherche) et le Pôle universitaire européen.

Un CCSTI régional en Languedoc-Roussillon n'a pas pour objectif d'être une « couche de plus » dans le paysage régional de la CSTI. Compte-tenu du contexte local, il apporterait une réelle valeur ajoutée notamment sur les axes suivants :

- **favoriser l'accès à la CSTI** à l'ensemble du territoire régional en développant des actions ciblées pour ces publics, et en consolidant le maillage régional
- **développer le dialogue et la concertation entre les acteurs** et ainsi contribuer à une **meilleure lisibilité et cohérence de la diffusion de la CSTI** en région
- **développer et dynamiser les actions en CSTI**, notamment en tant que carrefour de partenariat en contribuant au montage de projets communs, et en créant en complément de l'existant
- **coordonner les opérations communes** comme par exemple la Fête de la Science et assurer une **continuité entre les différentes éditions.**

5- ÉTUDE DES MODALITES DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES

L'intégration dans le projet de l'ensemble des structures du paysage régional constitue un facteur déterminant pour la réussite de la création d'un CCSTI régional tête de réseau. La consultation des acteurs réalisée lors de cette étude est donc une étape importante et contribue à cette intégration.

Comme modalités de participation, il est proposé que les acteurs soient présents à la fois en tant que membres de la structure CCSTI LR, mais aussi représentés dans son organe décisionnel.

Les statuts du CCSTI LR établis dans le chapitre suivant prennent en compte cette modalité de participation :

- à leur demande, les structures peuvent devenir membres de la structure après validation par l'organe décisionnel ;
- les acteurs adhérents au CCSTI LR sont regroupés par collèges selon leur type d'activités et chaque collège élit un ou plusieurs représentants qui participeront à l'organe décisionnel.

Les structures s'engagent à soutenir le CCSTI dans les missions qui lui ont été confiées. En échange, le CCSTI LR s'engage à répondre à leurs demandes, besoins et attentes rentrant dans le cadre de ses missions.

En conclusion :

La consultation des acteurs montre que **les attentes sont nombreuses** et témoignent de la pertinence de la création d'une structure CCSTI LR, qui répondrait à un **besoin réel et identifié**.

Malgré plusieurs interrogations exprimées, l'ensemble des acteurs considère **favorablement l'émergence d'un CCSTI régional** et considère ce type de structure comme **apportant une valeur ajoutée certaine**, dans la mesure où ses missions tiendraient compte de leurs demandes. Ils sont prêts à y participer.

À la question « **La région a-t-elle besoin d'une structure particulière dans la diffusion de la culture scientifique?** », l'étude de la répartition des acteurs et leur consultation ainsi que les particularités de la région indiquent clairement qu'une structure **CCSTI à vocation pluridisciplinaire et régionale** aurait sa raison d'être.

PARTIE 2 :

ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CCSTI REGIONAL

PARTIE 2 : ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN CCSTI REGIONAL

A - ÉTUDE DES STRUCTURES JURIDIQUES

1- LES CCSTI EN FRANCE

1.1- LES DIFFERENTS STATUTS ADOPTES PAR LES CCSTI

À quelques exceptions spécifiques, les CCSTI en France sont principalement sous des statuts de **type associatif (loi 1901)** quelque soit leur taille et leur activité (avec ou sans mur, accueil ou non de public, conception et/ou diffusion de produits,...).

Les autres statuts au sein des CCSTI en France correspondent à des structures spécifiques, notamment :

- des structures faisant partie intégrante d'une **collectivité**.
Ex : -CCSTI Galerie Euréka, service municipal de la Ville de Chambéry
- La Turbine, service municipal de la Ville de Cran Gevrier
- des structures intégrées dans un autre organisme qui lui confère **son propre statut**.
Ex : -La Rotonde à St Étienne fait partie de l'École Nationale Supérieure des Mines de St Étienne
-La Pagode à Lyon est intégrée au Pôle Universitaire de Lyon, ancienne association loi 1901 ayant évolué en GIP

Le statut de type associatif ne constitue pas un obstacle en soi au développement de la structure. À titre d'exemple, le CCSTI régional Rhône-Alpes La Casemate, association loi 1901 créée en 1979, est actuellement composé de 17 personnes correspondant à 14,5 équivalent temps plein (*chiffres au 4/11/05*).

1.2- LES DIFFICULTES RENCONTREES

La difficulté principale des CCSTI se situe au niveau budgétaire :

- la mobilisation des financements assurant le fonctionnement de la structure
- la pérennisation des financeurs principaux.

Ces difficultés ont été indiquées par Michel Tournier, Président de la Réunion des CCSTI en 2005 et Directeur du CCSTI Midi-Pyrénées Science-Animation, ainsi que lors de l'ensemble des contacts établis avec les autres CCSTI régionaux.

Dans ce cadre, le statut associatif peut être une difficulté pour la **pérennisation des financements** car à tout moment, les financeurs peuvent se désengager de la structure.

1.3- L'EVOLUTION RECENTE OBSERVEE

L'Agora des Sciences, le CCSTI régional Provence-Alpes-Côte d'Azur situé à Marseille, est en train de faire évoluer ses statuts vers un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), du fait d'un engagement fort des collectivités territoriales dans cette structure.

Il en est de même pour le CCSTI régional Midi-Pyrénées Science Animation, actuellement sous statuts associatifs, qui envisage de se transformer en EPCC dans l'objectif principal de pérenniser ses financeurs, notamment les collectivités territoriales.

Il convient de suivre avec intérêt l'évolution de ces démarches, afin d'établir l'intérêt du statut EPCC pour les organismes de type CCSTI.

2 - ÉTUDE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES JURIDIQUES ENVISAGEABLES

Ce chapitre inventorie les divers types de structures envisageables d'un CCSTI régional.

L'étude s'est focalisée sur les groupements **assurant la personnalité morale**, qu'ils soient de droit privé (associations, EPCC EPIC) ou public (GIP, EPCC EPA). Ont été écartés les groupements n'ayant pas la personnalité morale (contrats, ou conventions (GIS, GR, GS)) ainsi que ceux dont les statuts ne correspondent pas à un CCSTI (fondations, GIE, société civile, en participation, à responsabilité limitée, anonyme, d'économie mixte locale, entreprise unipersonnelle, groupement européen d'intérêt économique).

2.1 - LES CRITÈRES À ÉVALUER DANS LES DIFFÉRENTS SCHEMAS

- La capacité d'une structure à **répondre efficacement aux objectifs** qui lui sont posés : représentativité en tant que tête du réseau des acteurs, mobilisation des financements nécessaires au fonctionnement et aux projets, embauche et gestion du personnel requis, capacité de contracter des partenaires,...
- La **gouvernance**
- Potentiel d'**interaction avec les acteurs institutionnels** du domaine (ministères délégués à la Recherche et à la Culture, Éducation Nationale, préfectures, collectivités territoriales, centres de recherche et d'enseignement supérieur, etc.), et avec les autres acteurs locaux en diffusion de la culture scientifique (associations, musées, etc.)
- Clarté de la **gestion** et efficacité financière et budgétaire
- Complexité et temps nécessaire à la **création** de la structure
- La **pérennité** de la structure

Quelque soit la forme retenue, il est indispensable que des contractualisations puissent exister avec les partenaires, qui pourront permettre notamment la mise à disposition de personnels, de locaux et de matériels.

2.2 - L'ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI 1901

Elle est constituée entre des personnes physiques ou morales ayant un objet civil licite. C'est une convention. Elle est déclarée à la préfecture et insérée au Journal Officiel. Elle a une capacité juridique limitée. Cette capacité peut être accrue selon les objectifs de l'association, et culminant avec le statut " reconnue d'utilité publique ".

L'organisation et la gestion sont définies par des textes réglementaires. Le régime d'imposition relève également de textes particuliers. L'État peut exercer son contrôle par un contrôleur d'état et un commissaire du gouvernement lorsque l'association bénéficie de subventions.

Les CCSTI sous statuts associatifs sont globalement très « professionnelles » c'est à dire fonctionnant avec des salariés et intégrant peu le réseau de membres bénévoles.

Avantages :

- Structure souple permettant une grande variété d'activités
- Pas de tutelle définie
- Formalisme de création assez simple
- Sous certaines conditions, tout ou partie de son activité n'est pas assujettie à la TVA

Limitations :

- Au niveau juridique, lorsque des fonds publics sont engagés, il existe des risques de gestion de fait. Il est important de mettre en place des conventions entre décideurs publics et l'association, afin de border les relations entre les organismes décideurs et les organismes exécuteurs et exclure ces risques.
- Difficulté de pérennisation des financements, financeurs peuvent se désengager à tout moment
- Au niveau juridique, pas de justification statutaire de cette structure à être tête de réseau
- La responsabilité du Président et du Bureau est engagée face aux tiers

2.3 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GIP

Un GIP est une mise en commun de moyens pour l'exercice, entre autres, d'activités de recherche, de développement technologique ou d'enseignement supérieur, donc pouvant convenir à un CCSTI. Il constitue une personne morale de droit public.

Il doit associer au moins un établissement public ayant une activité de recherche ou de développement technologique et la majorité des droits statutaires doit être détenue par le secteur public. Il n'est constitué que de personnes morales. La responsabilité des membres est non solidaire et limitée en proportion des apports. La durée de vie doit être précisée dans la convention constitutive.

Le GIP est souvent géré selon les règles de droit privé ; excepté si le groupement est constitué exclusivement de personnes morales de droit public auquel cas s'appliquent les règles de droit public.

Le contrôle de la puissance publique se fait par désignation d'un commissaire du gouvernement et d'un contrôleur d'Etat.

Le personnel est généralement issu de la fonction publique. Le recrutement de personnel propre est possible, mais très encadré et ciblé (se justifiant par des

qualifications techniques particulières, et soumis à l'autorisation du contrôleur d'État et du Commissaire du gouvernement).

Avantages :

- Confère la caution et l'autonomie juridique et financière de la puissance publique
- Mode de gestion clair et transparent
- Dispose d'une direction forte

Limitations :

- Structure très peu souple, notamment règles strictes concernant les recrutements
- Procédure de création généralement très longue et lourde, et sur l'initiative d'un établissement de droit public
- Durée de vie limitée, définie dans la convention constitutive
- Les personnes physiques sont exclues de ces regroupements

Ce statut semble peu adapté à un CCSTI régional en Languedoc-Roussillon, car malgré la modification des GIP pour leur apporter plus de souplesse, ce type de structure reste très longue et très difficile à mettre en œuvre et est très peu souple dans sa gestion.

2.4 - L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE EPCC

C'est une formule de gestion des services publics culturels instituée par la loi du 4 janvier 2002, issue de la proposition de loi Renar (Décret d'application du 11 septembre 2002). Ce texte de loi a créé une nouvelle catégorie d'établissement public visant à répondre à deux objectifs :

-Institutionnaliser les partenariats

L'EPCC a pour mission première d'organiser les partenariats entre les communes, les départements, les régions et l'État, dans la conduite d'un projet culturel.

-Offrir un mode de gestion adapté à la spécificité culturelle.

Il remplace la régie directe, mode de gestion de droit commun en droit administratif, dont la lourdeur administrative des procédures de décision et d'exécution, l'impossibilité de pourvoir par des postes de fonctionnaires territoriaux tous les emplois nécessaires à la mise en œuvre des politiques culturelles, le manque d'autonomie, avait généralisé le recours à la gestion associative des activités du secteur culturel.

L'EPCC est un établissement public sans collectivité de rattachement, il dispose d'un budget propre ce qui garantit une certaine autonomie.

L'État doit obligatoirement être membre de l'EPCC mais ne peut pas prendre l'initiative de sa création, qui dépend des collectivités ou structures communales.

Il est administré par un Conseil d'administration composé en majorité de représentants des structures membres (État, collectivités) de personnalités qualifiées (nommées par les structures membres), et de représentants du personnel.

La procédure de création comprend plusieurs étapes : demande convergente des collectivités ; demande de la collectivité leader au Préfet du département du siège de

l'EPCC ; accord du Préfet par arrêté préfectoral ; si association préalable, dissolution de l'association au profit de l'EPCC.

Le sens de coopération culturelle implique un financement récurrent des signataires de la convention qui peuvent être les services déconcentrés de l'État (DRRT, DRAC) et les collectivités territoriales. Un pourcentage fixe la participation financière entre les partenaires financiers à la signature de la convention. Le financement récurrent permet d'assurer un fonctionnement pérenne de la structure.

Les employés d'une association dissoute consécutivement à la création d'un EPCC peuvent y conserver le caractère indéterminé de leur contrat de travail. Les agents fonctionnaires peuvent être mis à disposition ou détaché au sein de l'EPCC.

Selon la nature de l'activité, l'EPCC peut être soit un établissement public à caractère administratif (EPCA), soit à caractère industriel et commercial (EPIC). Les conséquences de ce choix ne sont pas neutres. Il détermine pour le fonctionnement de l'établissement, l'application du droit public dans le premier cas ou du droit privé dans le second cas, fixant ainsi notamment le droit applicable aux personnels. Le juge administratif peut re-qualifier la nature de l'établissement s'il juge que l'activité est manifestement de nature administrative, et qu'on a opté pour le caractère industriel et commercial assurant une plus grande souplesse dans la gestion du personnel

Avantages :

- Par rapport au statut associatif, l'EPCC permet *de facto* la sécurité juridique de l'action publique culturelle
- Il pérennise les financements et donc le fonctionnement de la structure
- Les collectivités et les services extérieurs de l'état sont directement impliqués dans le conseil d'administration.
- Le statut d'EPCC permet de positionner le CCSTI comme tête de réseau régional

Limitations :

- Peu de recul de ce type de statuts notamment pour une structure CCSTI
- Procédure malgré tout longue à mettre en œuvre
- Demande l'implication d'un nombre minimum de collectivités
- La multiplicité des tutelles peut devenir un frein si la structure n'a pas une autonomie suffisante et une gouvernance fonctionnelle
- Directeur et comptable sous contrat de droit public

L'évolution future prévue des deux CCSTI en EPCC (CCSTI Agora des Sciences et CCSTI Sciences Animation) est à suivre, afin d'identifier clairement les difficultés de mise en œuvre et les avantages et inconvénients du fonctionnement sous ce statut.

2.5 – CHOIX DU TYPE DE STATUTS DU CCSTI LR :

Création d'une association loi 1901 pouvant évoluer vers un EPCC :

Les statuts de type associatif répondent de manière satisfaisante aux critères suivants:

- la structure peut répondre positivement aux objectifs qui lui sont posés (mobilisation des financements nécessaires au fonctionnement et aux projets, embauche et gestion du personnel requis, capacité de contracter des partenaires,...)
- la gouvernance peut être établie de manière à être représentative des partenaires et acteurs institutionnels
- le potentiel d'interaction avec les acteurs institutionnels et les acteurs locaux n'est pas freiné et peut être renforcé grâce à la mise en place de conventions.

La volonté de faire émerger rapidement le CCSTI régional renforce le choix d'une structure juridique associative (souplesse de création, structure très rapidement opérationnelle), en raison du contexte des acteurs actuellement favorables, et afin de l'intégrer rapidement dans la dynamique plus vaste des actions à mener au niveau régional.

Ce type de statuts n'engage pas le projet vers des solutions sans avenir, puisqu'il ne constitue pas un frein dans l'augmentation potentielle de la taille de la structure, et n'empêche pas l'évolution ultérieure vers d'autres statuts.

En fonction de l'évolution de la structure et des partenariats notamment avec les collectivités territoriales, et de l'observation des changements de statuts des CCSTI région PACA (Agora des Sciences) et CCSTI région Midi-Pyrénées (Science Animation), il sera envisagé de faire évoluer la structure vers un EPCC.

B – ETUDE DES MODES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

1– CRITERES DE REUSSITE

1.1. ADEQUATION AU LABEL ET A LA CHARTE DES CCSTI

Le label C.C.S.T.I. constitue une marque déposée par l'association nationale des centres de culture scientifique, technique et industrielle « la Réunion des CCSTI » en mars 2000.

Une Charte nationale des C.C.S.T.I. a été établie conjointement par le Ministère délégué la Recherche et la réunion des CCSTI en avril 2001. (*Charte donnée en annexe*)

Une structure souhaitant être reconnue comme CCSTI doit donc répondre à un certain nombre de critères.

Retenons les critères obligatoires dans l'évaluation pour la labellisation :

Critères de fonctionnement, d'activité, de financement et d'avis :

- Expérience minimale de 2 ans afin de pouvoir évaluer l'activité
La présente étude pourrait être intégrée à cette durée minimale.
- Financement pérenne par convention de l'État et/ou des collectivités territoriales
Le financement du fonctionnement par le Ministère délégué à la Recherche est une condition nécessaire pour effectuer la demande de labellisation.
- Avis obligatoire de la DRRT et parrainage par un autre CCSTI
- Mise en place d'un conseil ou comité scientifique pour les expositions et événements

Cohérence avec les objectifs de la Charte des CCSTI :

- Permettre la rencontre et le dialogue des partenaires scientifiques, industriels, associatifs, culturels avec le public
- Développer la circulation et l'échange de l'information scientifique
- Susciter des initiatives et la coordination d'action de diffusion des connaissances scientifiques et les valoriser
- Favoriser la sensibilisation et la formation d'acteurs locaux à la diffusion des connaissances scientifiques
- Développer des actions en faveur d'une meilleure irrigation du territoire notamment auprès de zones spécifiques que constitue par exemple le milieu rural

1.2. RECOMMANDATIONS

La présente étude donne un certain nombre de critères de réussite identifiés :

- Structure **pluridisciplinaire et non thématique**
- Définir des **statuts intégrant les acteurs** en tant que membres de la structure et dans l'organe de gouvernance
- Prévoir dès son lancement une **taille minimum de la structure et l'augmentation de l'activité et de l'effectif associé** à moyen terme : on observe que d'une manière générale, les CCSTI ayant démarré par une structure de petite taille ne se sont pas développés par la suite
- **Pérenniser les financements assurant le fonctionnement** de la structure, notamment dans le cadre du prochain Contrat de Projet État Région (CPER) 2007-2013, les actions pouvant faire l'objet de financement spécifiques
- En plus de l'État et la Région, intégrer si possible dans les partenaires financeurs les autres **collectivités territoriales** (Conseils Généraux, Agglomérations...)
- Installer la structure dans une **localisation la plus neutre possible**
- Avoir une part de l'activité sur **autofinancement** (conception d'outils de diffusion de la C.S.)
- Créer une **structure de préfiguration** dans des délais courts pouvant évoluer vers une structure finale

2- LES MISSIONS DU CCSTI LR

Les missions proposées ont été établies en prenant en considération :

- les critères de la labellisation CCSTI et de la Charte nationale des CCSTI
- les demandes et attentes des acteurs régionaux
- les particularités de la région Languedoc-Roussillon en C.S.T.I.

Le CCSTI LR aura pour tâche de fédérer, gérer et susciter toutes les actions visant à la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région Languedoc-Roussillon. Plus particulièrement :

- **Dynamiser** la diffusion de la culture scientifique en région
- **Faciliter l'accès à la culture scientifique** à l'ensemble du territoire régional en direction de tous les publics, et ainsi contribuer à l'égalité d'accès aux sciences pour tous
- Développer une dynamique de **partage et d'échange** de la C.S.T.I.

- Etablir un **lien** entre les centres de communication scientifiques et techniques régionaux
- Favoriser la **réflexion** sur l'implication des sciences et techniques dans la société et contribuer ainsi à l'éducation citoyenne, en particulier **éveiller** la curiosité intellectuelle et **susciter** des vocations en faveur de la science
- Familiariser les publics avec les méthodes et les résultats de la **recherche** et contribuer à la **mise en relation** du public avec la communauté scientifique
- Participer au **développement économique** en se fondant sur le patrimoine industriel, technique et scientifique, qu'il contribue à valoriser et conserver
- Expérimenter et développer des **approches nouvelles** de la diffusion de la C.S.T.I.

Dans ce but il est proposé les missions suivantes :

- **Constituer et animer** le réseau régional des acteurs de la Culture Scientifique en tant que tête de réseau
- **Organiser et coordonner** des événements communs, comme la Fête de la Science
- **Créer et diffuser** en région des outils culturels, scientifiques et techniques
- Proposer des actions et des outils de diffusion de la C.S. **en complément de l'existant**
- Expérimenter des approches nouvelles de la diffusion de la C.S.T.I.

Pour cela, le CCSTI prendra en compte l'existence du tissu local et régional dense d'institutions détentrices de connaissances (organismes de recherche, d'enseignement supérieur ou de formation, entreprises), de lieux de communication et de diffusion de la C.S.T.I (muséums, associations...) et d'organismes divers ayant ou pouvant développer des actions dans la C.S.T.I.

3- CREATION D'UNE STRUCTURE DE PREFIGURATION

Il est proposé de créer à court terme une structure de préfiguration, qui constituera la première étape de la mise en place du CCSTI-LR.

L'objectif est de rendre rapidement opérationnel une structure pouvant répondre aux besoins identifiés précédemment, tout en laissant le temps aux partenariats de se positionner pour une évolution ultérieure de la structure finale CCSTI-LR.

Elle a été nommée AP-CCSTI-LR : Association de préfiguration du Centre régional de Culture Scientifique Technique et Industrielle du Languedoc-Roussillon.

4- PROPOSITION DE STATUTS

La structure de préfiguration proposée est de type **association loi 1901**. Une proposition de statuts détaillés a été établie lors de la présente étude, qui intègrent les missions définies pour le CCSTI. *Les statuts sont donnés en annexe.*

Ces statuts prennent en compte la participation des acteurs en tant que membres de la structure et leurs représentations dans l'organe décisionnel.

5 – DEFINITION DES MODES D' ACTIONS

Les modes d'actions généraux de la structure sont définies de telle manière à être cohérentes avec ses missions :

- La constitution du réseau des acteurs de la C.S.T.I. en Languedoc-Roussillon :
 - l'identification des acteurs et la mise en place du réseau,
 - l'identification de relais et partenaires culturels en région, afin de couvrir au maximum le territoire régional.
- L'animation de ce réseau des acteurs en tant que tête de réseau :
 - en mettant en place des outils collaboratifs,
 - en assurant la communication interne au réseau,
 - en facilitant leur travail et en contribuant à l'émergence et à la réalisation de projets ainsi mis en commun,
 - en tendant à la mise en place d'un espace de ressources communes du réseau,
 - en valorisant et en coordonnant des actions de diffusion des connaissances scientifiques.
- La conception et la réalisation d'outils de diffusion de la C.S.T.I (expositions, événementiels, conférences, débats, éditions, etc...), réalisés en collaboration avec les chercheurs, les enseignants, les entreprises et tout autre partenaire jugé nécessaire, qui seront notamment diffusés dans le cadre du réseau régional ;
- L'organisation de conférences, débats, rencontres et autres manifestations publiques ou privées correspondant à sa vocation ;
- La recherche et l'expérimentation d'approches nouvelles de diffusion de la C.S.T.I. ;
- La recherche de collaborations nouvelles auprès d'acteurs ou de partenaires potentiels afin de promouvoir de la C.S.T.I. en région.
- La gestion et l'exploitation, l'animation et la valorisation, d'équipements publics que les collectivités pourraient lui confier ;
- Et toutes autres actions cohérentes avec sa mission.

6 – DEFINITION D'UN PROGRAMME D' ACTION TYPE

La présente étude propose un programme d'action type en adéquation avec les missions définies pour le CCSTI et ses modes d'action.

Dans les chapitres suivants, il a été réalisé une étude de faisabilité détaillée de certaines des actions indiquées ici.

⇒ **Constitution et animation du réseau des acteurs de la Culture Scientifique en région Languedoc-Roussillon** (réseau institutionnel et des correspondants internes)
voir Chapitre 7

⇒ **Développement d'une plate-forme collaborative et centre de ressources**
Mise en place des bases de données des institutions, des correspondants internes et des ressources régionales, ainsi que d'outils d'information (système d'information collaboratif, agenda régional,...)
voir Chapitre 8

⇒ **Organisation de manifestations scientifiques**
notamment coordination des opérations communes type Fête de la Science

⇒ **Création et itinérance d'un camion des sciences**
Outils de diffusion de la C.S. permettant de couvrir l'ensemble du territoire régional et notamment les lieux les plus éloignés des centres urbains et de faire circuler les ressources régionales (expositions, ateliers scientifiques,...)
voir Chapitre 9

⇒ **Création et itinérance de produits de diffusion de la Culture Scientifique**
Expositions, maquettes pédagogiques,... contribuant à l'irrigation du territoire régional
voir Chapitre 10

⇒ **Développement du tourisme scientifique technique et industriel**
Notre région ayant le potentiel culturel scientifique nécessaire et étant attractive au niveau touristique, c'est un axe porteur à développer
voir Chapitre 11

⇒ **Sensibilisation et formation à la diffusion de la culture scientifique**
Proposition de formations thématiques s'appuyant sur le potentiel local des acteurs de la C.S., et de formations à la médiation scientifique pour les enseignants, étudiants, chercheurs, animateurs...

7- CONSTITUTION ET ANIMATION DU RÉSEAU RÉGIONAL DES ACTEURS

7.1- STRUCTURATION DU RESEAU

Le réseau régional proposé peut être perçu comme un système comportant plusieurs niveaux de réseaux en interrelations :

- **le réseau des structures** qui adhèrent au CCSTI : réseau "institutionnel" qui assure la légitimité du CCSTI en adhérant à l'association porteuse par exemple.
- **le réseau des correspondants internes** : réseau des personnes physiques, appartenant aux institutions adhérentes, et constituant le noyau actif de la diffusion de la CSTI (membres des centres de communication scientifiques et techniques de la région, responsables associatifs, enseignants impliqués dans la CST...)
- **le réseau des personnes intéressées** par la CSTI en Région. De nature informelle, il constitue le public privilégié avec qui établir un contact permanent afin de servir de relais en direction du grand public et obtenir le retour d'expérience des manifestations proposées dans le cadre du CCSTI et de ses partenaires institutionnels.

7.2- ANIMATION DU RESEAU

Dans le cadre des objectifs de développer une dynamique de partage et d'échange de la CSTI et d'établir un lien entre les centres de communication scientifiques et techniques régionaux, le CCSTI et donc la structure préfiguration aura comme l'une de ses missions prioritaires la constitution du réseau régional des acteurs de la CSTI et son animation en tant que tête de réseau.

Pour remplir cette mission, il est proposé de développer en tout premier lieu comme mode d'action principal une plate-forme collaborative dédié au réseau. Elle constituera par ailleurs un centre de ressources régionales (institutions, correspondants internes, outils de diffusion de la C.S.).

7.3- CHARTE DU RESEAU

La constitution du réseau régional des structures pourra être fondée sur une charte qui définira les critères d'adhésion au réseau ainsi que ses objectifs.

Elle tiendra compte de la Charte Nationale des CCSTI et sera essentiellement constituée des articles concernant les modalités spécifiques de fonctionnement « Droits et devoirs » s'appliquant aux différents adhérents du réseau régional. Ses grandes lignes pourront être ébauchées en concertation avec les acteurs afin de constituer une base de discussion.

Elle conditionnera l'adhésion ultérieure de nouveaux organismes de la région Languedoc-Roussillon, et constituera un label de reconnaissance de leurs activités. La signature officielle de cette charte pourrait participer de manière emblématique à l'avènement du réseau régional.

8- PLATE-FORME COLLABORATIVE

Dans le cadre d'une structure CCSTI légère, une plate-forme Internet collaborative sera l'**outil d'action privilégié** du CCSTI en tant que tête de réseau pour l'animation du réseau des acteurs de la CSTI.

Sa mise en place doit être conjointe au lancement de la structure, pour être opérationnelle dans les plus brefs délais et permettre au CCSTI de remplir efficacement sa mission d'animation du réseau.

Cette plate-forme poursuit plusieurs objectifs :

- **L'animation du réseau des acteurs** : développement de projets communs, dynamisation des actions,...
- **Constituer un centre de ressources régionales** : bases de données des institutions, correspondants internes, outils et actions de diffusion de la C.S. en région
- **Donner une lisibilité au niveau régional** des acteurs existants, des ressources disponibles et des actions menées
- **Communiquer l'information en direction du public et des partenaires** : Valoriser les actions en direction de l'extérieur

8.1- LES DIFFERENTS NIVEAUX CONSTITUTIFS DU RESEAU CCSTI

Le réseau intègre les trois niveaux constitutifs précisés dans le chapitre « Structuration du réseau » :

- le réseau des structures
- le réseau des correspondants internes
- le réseau informel des personnes intéressées par la CSTI en Région.

8.2- FONCTIONNALITES INTEGREES A LA PLATE-FORME

➤ **Base de données des structures institutionnelles :**

Afin de favoriser une lisibilité régionale intégrant chacune des structures membres du réseau du CCSTI, il est proposé à chaque structure un accès réservé pour créer et modifier une fiche de présentation détaillant ses activités, ses champs d'intervention, les publics visés avec un lien vers son propre site.

➤ **Base de données des correspondants internes :**

Un système d'inscription permettra aux membres du réseau de s'identifier et de pouvoir participer à la plate-forme collaborative et alimenter le contenu du site. Il sera associé à un annuaire et à un système de fiches consultables notamment sous forme cartographique.

Ces deux bases de données pourront être consultées via un moteur de recherche qui permettra de rechercher un acteur de la culture scientifique et technique de la région Languedoc-Roussillon, par lieu, par thème, par public, par activité, par mots-clefs...

➤ **Base de données des ressources régionales :**

Elle comprendra les ressources pédagogiques, éducatives, etc. que souhaiteront mettre en réseau les acteurs. La consultation se fera par le biais d'un moteur de recherche. Cette base de données a pour double objectif, d'une part de dynamiser la circulation des ressources, et d'autre part de donner une lisibilité du potentiel régional.

➤ **Un espace « Projets » :**

Cet espace permet de créer des groupes de travail, dans le but de contribuer à l'émergence de nouveaux projets, d'actions communes, et de partenariats nouveaux. Il contribuera aussi à mettre en synergie des actions entre plusieurs acteurs afin de réaliser des économies d'échelle.

Chaque membre souhaitant faire émerger un projet, pourra disposer d'une liste de discussion (également consultable sur un mode "Forum"), d'un Wikini (espace Internet de rédaction collaborative), d'un espace de téléchargement de documents et d'une liste d'inscrits au projet. En tant que porteur du projet, il pourra laisser l'accès à cet espace ouvert ou le restreindre à des collaborateurs ciblés.

Cet espace servira par ailleurs à la préparation et à la communication autour des projets communs du réseau tels par exemple la Fête de la Science.

➤ **Un agenda et un outil d'information interactifs :**

La plate-forme proposera aux membres du réseau de pouvoir communiquer une annonce, une ressource, une information, ceci par le biais d'un formulaire aux champs

configurables. La consultation se fera via un moteur de recherche permettant d'accéder rapidement aux fiches d'actualité recherchées.

Ce système donnera aux acteurs la possibilité d'échanger et de mettre à disposition sur le site Internet de l'information actualisée en direction de leurs pairs et du grand public.

Un agenda permettra d'afficher les annonces des actions, par mois. Cet agenda permettra à tous les acteurs du réseau de communiquer et de s'informer sur leurs actions tels qu'expositions, ateliers, conférences, sorties... Il sera accessible par le grand public.

Par ailleurs, les internautes pourront s'abonner et recevoir directement sur leur poste de travail les dernières annonces publiées, dans leur boîte de messagerie ou via un lecteur de flux RSS. On pourra également syndiquer les actualités provenant du site du CCSTI, c'est-à-dire qu'un autre site Internet pourra afficher en temps réel les nouvelles annonces publiées sur le site du CCSTI LR.

➤ ***Un système d'inscription cartographique :***

Les personnes intéressées par la CST en région, pourront s'inscrire pour recevoir des news ou tout autre type d'information diffusée par le CCSTI (technique « push »), mais aussi visualiser l'impact du réseau en consultant la carte des personnes inscrites.

8.3- ÉTAPES DE MISE EN PLACE DE LA PLATE-FORME

Un cahier des charges détaillant les fonctionnalités du dispositif a d'ores et déjà été établi dans le cadre de la présente étude avec une structure partenaire prestataire.

L'ensemble des étapes de la mise en place peut être réalisé très rapidement, ce travail préliminaire ayant déjà été réalisé. À partir du démarrage du projet, hors définition de la charte graphique, il faut compter une durée d'un mois et demi pour la conception et la mise en service de la plate-forme internet.

Conception et définition des spécifications, hébergement

L'architecture et l'organisation du contenu seront plus précisément étudiés si ce projet est retenu. Il en est de même en ce qui concerne la recherche d'un hébergement en adéquation avec les contraintes et besoins du projet (hébergement compatible avec les solutions techniques envisagées). Un nom de domaine devra également être réservé.

Installation des applications et configuration

Il est prévu de s'appuyer sur des solutions logiciels libres dédiés au travail collaboratif: modules déjà développés et spécifiquement dédiés au travail en réseau sous licence logiciel libre.

Le logiciel utilisé permettra à l'équipe CCSTI d'administrer et de gérer l'ensemble du site via l'interface d'administration. De plus, ce logiciel est prévu pour faciliter l'intégration des différents modules et applications Web spécifiques au travail en réseau (annuaire des membres, annuaire cartographique, module de gestion de projets...), ce qui garantit, pour l'internaute, une identification unique et une cohérence graphique lors de la navigation sur le site Internet.

Formation à l'utilisation du dispositif

Une formation pourrait être envisagée pour les membres du réseau afin de permettre une participation de tous à la dynamique du dispositif.

9– PROPOSITION ET ÉTUDE DE FAISABILITE D’AUTRES AXES D’ACTIONS

La présente étude propose un certain nombre d’opérations qu’il serait intéressant de développer dans le programme d’action du CCSTI-LR. L’étude de faisabilité de ces opérations a été réalisée dans ce chapitre.

9.1- CAMION DES SCIENCES

9.1.1– PRINCIPE ET OBJECTIFS

Le Languedoc-Roussillon est une vaste région et l’accès aux sciences est très hétérogène sur le territoire. Un camion des sciences constitue le meilleur moyen pour atteindre ceux qui sont éloignés des grands centres d’activités culturelles et scientifiques.

Cet outil a été développé avec succès par plusieurs CCSTI dans leurs régions (Abret-Clé des Sciences en Bretagne, La Casemate en Rhône-Alpes, Science-Animation en Midi-Pyrénées).

Quelques chiffres : l’Abret-Clé des Sciences touche chaque année plus de **30.000 visiteurs par an sur plus de 150 communes**, avec 2 camions dont l’un est en service depuis 1986 (amortissement sur 20 ans).

Le principe :

Un camion **itinérant sur tout le territoire et allant à la rencontre des publics**, notamment dans les milieux ruraux.

Cet outil permet de faire itinérer sur le territoire :

- des outils de diffusion de la C.S. (expositions, ateliers pédagogiques...) issues des **ressources régionales existantes**, reconfigurées pour l’itinérance et l’animation ;
- des productions **développées spécifiquement** par le CCSTI et dédié au camion des sciences.

Des actions parallèles et des temps forts peuvent être proposées sur le site de l’intervention : conférences, cafés scientifiques, mallettes pédagogiques...

9.1.2–PUBLIC CIBLE

Le public ciblé est de deux sortes :

- **les scolaires** répartis sur l’ensemble du territoire (itinérance dans les établissements scolaires en partenariat avec le Rectorat et les Inspections Académiques)
- **les habitants de la région** (lieux publics, lieux culturels...)

Estimation du public touché : de **13.000 à 18 000 visiteurs/an**.

Le camion est fonctionnel du lundi au samedi, avec des interventions à la fois dans les milieux scolaires (pendant la semaine) et l’ouverture au grand public (les samedis et vacances scolaires).

9.1.3–NIVEAUX DE REALISATION

Deux niveaux de réalisation sont envisagés dans la présente étude, correspondant à des niveaux d'investissement et de fonctionnement différents.

Les estimations budgétaires correspondant à ces 2 niveaux de fonctionnement sont données dans le chapitre suivant « C- Etude chiffrée ».

➤ **Niveau 1 – Version légère**

Le camion des sciences sert uniquement à transporter l'exposition et les ateliers pédagogiques. Il est de petite taille (12m3) et conducteur par l'animateur lui-même.

Ce système nécessite à chaque étape de l'itinérance un partenaire accueillant l'intervention dans ses locaux, fournissant une salle adéquate pour y installer l'exposition et les ateliers pédagogiques et y accueillir le public. Il ne permet pas les interventions grand public en plein air, sur les places par exemple.

C'est une version qui demande des moyens financiers raisonnables, tout en permettant de toucher une quantité de public important.

Estimation de la fréquentation :
1000 sessions d'animation par an, 13 000 participants

➤ **Niveau 2 – Version opération phare**

Le camion des sciences est un semi-remorque modulable et constitue un véritable espace d'exposition et d'animation. Le public est accueilli dans le camion lui-même.

Ce système donne une totale autonomie quant au lieu de l'intervention, réalisable dans n'importe quel lieu accessible par route. Les interventions en plein air et sans partenaire d'accueil sont possibles. L'itinérance est réalisée par un transporteur, qui tracte la remorque et la laisse pour la durée de la présentation sur le site choisi.

Cette version constitue une opération phare et un affichage fort de la diffusion de la C.S., ainsi que des partenaires associés au projet.

Estimation de la fréquentation :
40 semaines de circulation soit 18 000 participants.

9.2- CONCEPTION D'OUTILS DE DIFFUSION DE LA C.S.

- ATELIER PEDAGOGIQUE ET EXPOSITION « LA DIVERSITE HUMAINE : LES IDEOLOGIES RACIALES CONFRONTEES AUX DONNEES SCIENTIFIQUES ACTUELLES »

Le CCSTI-LR, tel qu'il a été défini précédemment, a un rôle de création d'outils de diffusion de la C.S. et d'alimentation du réseau en nouveaux outils en complément de l'existant.

Par ailleurs, il est important que le CCSTI développe une activité de conception d'outils car au niveau budgétaire, c'est une source d'autofinancement. (*voir partie C- Etude chiffrée, chapitre 1-Etude comparative avec d'autres CCSTI*)

9.2.1- CRITERES DE CHOIX DE LA THEMATIQUE

Il est proposé comme première opération de création d'un outil de diffusion de la C.S. un atelier interactif et une exposition sur le thème de « la Diversité humaine : les idéologies raciales confrontées aux données scientifiques actuelles ».

Les critères ayant conduit au choix de la thématique et du support sont les suivants :

- Les sciences humaines et sociales sont très peu représentées dans les actions de diffusion de la culture scientifique en région Languedoc-Roussillon ;
- Cette thématique participe au débat sciences et société, et contribue à apporter des données scientifiques à des questions citoyennes ;
- Le CCSTI a pour rôle de favoriser l'échange entre les acteurs et de décloisonner les disciplines scientifiques. L'un des moyens est de développer un projet pluridisciplinaire
- Les ateliers de découverte interactifs associés à une exposition constituent un outil de diffusion de la C.S. particulièrement adapté aux publics ciblés, et sont facilement itinérants si ce critère est pris en compte à la conception.

9.2.2- OBJECTIFS GENERAUX ET PUBLICS CIBLES

- Familiariser le jeune et le visiteur à l'accès aux sciences (exactes et humaines et sociales) et leur permettre d'intégrer la culture scientifique et des repères scientifiques dans la construction d'une opinion sur un sujet donné.
- Les placer en situation d'interpeller la communauté scientifique et ses représentants, dans le cadre d'une dialogue citoyen.

L'atelier pédagogique est basé sur la réflexion personnelle et l'interactivité du jeune et du visiteur. Il invite à prendre conscience que la notion de race humaine n'a pas de fondement scientifique mais est surtout culturelle et historique.

Les publics ciblés :

En milieu scolaire : le niveau de lecture et les messages scientifiques sont adaptés selon le niveau scolaire et les disciplines des enseignants participant à l'atelier.

-Ateliers interactifs: du primaire cycle 3 au secondaire niveau Terminale.

-Exposition : de la 5^{ème} à la Terminale.

Le grand public : L'exposition est adaptée pour le grand public.

9.2.3- DOMAINES SCIENTIFIQUES ET DISCIPLINES SCOLAIRES CONCERNEES

Ce projet est pluridisciplinaire et couvre un large spectre de domaines scientifiques :

- biologie
- ethnologie
- génétique
- histoire
- paléontologie
- philosophie
- psychologie
- sociologie

Un comité scientifique comprenant des spécialistes de ces domaines scientifiques sera créé pour définir les axes et messages scientifiques à développer, encadrer le projet, et valider son contenu scientifique.

Disciplines scolaires concernées par cet atelier :

- Français et philosophie (différenciation des notions de nationalité, culture et race, étude comportementales, perception de l'autre)
- Histoire (histoire des sciences, préhistoire, histoire contemporaine)
- Education civique (approche citoyenne du thème des idéologies raciales)
- Biologie (génétique et loi de l'hérédité)

9.2.4- CONTENU SCIENTIFIQUE ET FONCTIONNEMENT

Les axes principaux qu'il est envisagé de développer dans l'exposition et les ateliers pédagogiques sont les suivants :

Biologie/Génétique

- notion d'espèce comparée à la notion de race et son fondement scientifique
- biodiversité et notion de barrière inter-espèce
- répartition mondiale humaine : caractéristiques et brassage génétiques
- différences biologiques inter-individu, génétique, groupe sanguin et HNA

Préhistoire, paléontologie

- préhistoire de l'Homme : évolution
- répartition mondiale humaine dans l'histoire et unicité de l'espèce humaine actuelle

Français, philosophie, sociologie, psychologie, éthologie

- notion de race humaine et croyances populaires
- différence entre culture, histoire et biologie
- critères de regroupement, classification et hiérarchisation, notion d'arbitraire
- perception de l'autre, comportement social
- construction d'un savoir

Histoire

- histoire des sciences en relation avec la société
- histoire des sociétés en lien avec la notion de race, d'ethnie et de nationalité

Fonctionnement envisagé en milieu scolaire :

L'exposition est présentée pendant environ une semaine dans l'établissement en salle commune (par exemple le CDI). Elle est visitée par les classes accompagnées par leur professeur et par les élèves en autonome.

En parallèle des interventions dans les classes sont réalisées (soit par un animateur soit par l'enseignant lui-même à qui aura été remis un dossier pédagogique) :

Les jeunes sont répartis sur les ateliers qu'ils réalisent en simultanée. Lorsqu'ils ont tourné sur tous les ateliers, l'intervenant (animateur ou enseignant) reprend chaque atelier et développe la notion abordée. Discussions et échanges avec les jeunes.

Fonctionnement envisagé pour le grand public :

L'exposition est adaptée au grand public et une version légère des ateliers est proposée au visiteur en autonome ou avec un animateur.

9.3-TOURISME SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

9.3.1- CONSTAT ET OBJECTIFS

On constate depuis plusieurs années l'évolution des loisirs avec une demande de plus en plus forte concernant la visite de sites scientifiques, techniques et industriels (patrimoines, entreprises ouvertes au public, lieux de science en train de se faire...). C'est devenu un produit touristique de plus en plus prisé, au point de concerner en 2001 14,7 millions de visiteurs en France.

Or, la région possède un potentiel important de ressources, que ce soit en organismes de recherche et de diffusion de la CSTI, d'industriels, de savoir-faire, dans de nombreux domaines scientifiques dont certains constituant de véritables points forts comme l'agriculture-alimentation et la santé.

Dans le but de répondre à la demande grandissante du public en matière de visite de sites, et de participer au rapprochement des citoyens avec les sciences et techniques, la présente étude propose d'engager une démarche de développement du tourisme scientifique, technique et industriel.

Cette démarche contribue à donner une lisibilité du paysage des acteurs scientifiques techniques et industriels de la région. Elle est proposée dans le prolongement de la mise en place du réseau des acteurs.

Elle s'adresse à la fois aux habitants de la région mais aussi aux touristes nombreux dans la région attirés par son patrimoine naturel, historique et son terroir.

9.3.2- GUIDE DU TOURISME SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIEL EN L.R.

La première phase proposée pour favoriser le tourisme scientifique, technique et industriel en région, est la réalisation **d'un guide grand public du « Tourisme scientifique, technique et industriel en Languedoc-Roussillon »**.

Il est proposé de le réaliser **sous le label des éditions du Petit Futé**.

Les guides du Petit Futé sont très connus du grand public, et cette maison d'édition est habituée à créer des ouvrages adaptés à celui-ci. Elle a par ailleurs déjà travaillé avec plusieurs autres CCSTI sur des ouvrages similaires (Agora des Sciences, Espace des Sciences, La Nef des Sciences).

Ce guide grand public pourrait être largement distribué d'une part auprès des relais d'opinion, des résidents et touristes fréquentant votre région (comités et offices de tourisme, syndicats d'initiative, hôtels), d'autre part auprès du réseau des acteurs, des enseignants, des scolaires et étudiants, des participants aux manifestations scientifiques.

Il serait en parallèle mis en ligne sur la plate-forme collaborative du CCSTI.

9.3.3- DESCRIPTIF DU GUIDE

Il est proposé l'édition de 10 000 exemplaires du guide pratique, édition 2007/2008. Il s'agit d'une édition régionale de 120 pages en couleurs (Format guide de tourisme Petit Futé : 120 pages - L 120 x H 205 mm).

Cette édition « sur mesure » inviterait le grand public à visiter les structures, sites et institutions scientifiques, techniques et industriels du Languedoc-Roussillon et à découvrir l'environnement naturel et culturel qui l'entoure.

Dans le cadre de ce projet de partenariat, le CCSTI fournirait au Petit Futé les informations sur les structures et validerait le contenu du guide. Le Petit Futé assurerait la maîtrise d'œuvre et la responsabilité éditoriale dans l'esprit des guides Petit Futé (pratique, consommation, culture et loisirs) en accord avec le CCSTI. Une réactualisation de l'édition est possible dans un délai de trois ans.

Le guide proposé contient trois parties :

➤ Présentation des ressources et du patrimoine scientifiques, techniques et industrielles de la région Languedoc-Roussillon ouverts au public

Découverte département par département des structures scientifiques et techniques, des sites et patrimoines industriels et artisanaux, des institutions muséales, des entreprises ouvertes à la visite, des centres historiques représentatifs des savoir-faire de la région Languedoc-Roussillon.

Cartographies et plans de localisation

Sélection et descriptif commenté des sites et visites avec un commentaire sur le domaine ou la discipline traitée

Agenda des manifestations, expositions et événements

➤ Découverte de la région à travers des circuits à thèmes recommandés

Découverte des principaux pôles touristiques scientifiques techniques et industrielles associés à des caractéristiques historiques et culturelles de votre région (artisanat, nouvelles technologies, produit du terroir, faune & flore, monuments et villages, lieux de détente et de loisirs, etc.).

➤ Les scientifiques, inventeurs, ... de la région qui ont marqué leur temps

Aspect culturel et historique de la région Languedoc-Roussillon.

C- ÉTUDE CHIFFREE

DIFFUSION RESTREINTE
DONNEES NON COMMUNIQUEES DANS LE PRESENT RAPPORT

ANNEXES

DIFFUSION RESTREINTE
DONNEES NON COMMUNIQUEES DANS LE PRESENT RAPPORT